

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 26 OCTOBRE 2016

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 26 octobre 2016 à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco et Angela Martorana, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Richard Blondin, directeur du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Stephanie Krenn, directrice des écoles et directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim; Silvia Patella, directrice des Services complémentaires par intérim; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Invités : Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L. (Geneviève Daoust, Bernard Forget et Christian Gélinas)

Absents : Emilio Migliozi, commissaire, et Pamala Cripton, commissaire-parent.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-160126-CA-0019

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2016109/26-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CC-161026-CA-0020

IL EST PROPOSÉ par la commissaire-parent Angela Martorana que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 28 septembre 2016, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 *Rapport de la présidente*

La présidente présente son rapport mensuel en soulignant les points suivants :

- Sa présence à des cérémonies récentes de remise des diplômes. Elle remercie les commissaires qui ont représenté le conseil à d'autres cérémonies de remise des diplômes;
- L'arrivée d'élèves de la Thaïlande pour une visite scolaire d'un mois;
- L'événement *Laval, région mobilisée pour la réussite des élèves*, pour les communautés à risque à Laval;
- La première collecte annuelle de sang à l'école primaire Saint-Jude, qui a été une réussite. Une collecte de sang aura également lieu à l'école primaire McCaig prochainement;
- Des entrevues diverses avec les médias;
- Le Programme d'appui aux droits linguistiques dont la mission est de soutenir les langues de la minorité au Canada;
- Le projet de loi 105. Des étapes importantes ont été franchies à ce sujet, car la proposition concernant l'obligation d'obtenir l'accord des deux tiers des commissaires pour renverser une recommandation du comité de répartition des ressources a été retirée pour permettre une plus grande flexibilité;
- Elle incite tout le monde à signer la pétition en ligne concernant la taxe scolaire.

4.2 Le rapport du directeur général

Le directeur général attire l'attention du conseil sur son rapport mensuel et commente les points suivants :

- La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la Commission scolaire) appuie l'événement *Laval, région mobilisée pour la réussite des élèves*, puisque celle-ci favorise la réussite scolaire. La Commission scolaire n'a pas donné une présentation dans le cadre de cet événement, mais elle aura l'occasion de le faire à une date ultérieure.
- Il est nécessaire de promouvoir les réussites de la Commission scolaire puisque celle-ci est classée 4^e dans la province. Ceci étant dit, il reste encore du travail à faire dans la région des Laurentides et de celle de Lanaudière.
- L'effectif officiel au 30 septembre révèle que la Commission scolaire compte 12 919 élèves pour l'année scolaire 2016-2017, soit 202 élèves de moins que 2015-2016. L'effectif officiel est aussi inférieur aux projections du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le Ministère) (un manque de 52 élèves).
- En tout, 360 élèves réguliers vivent sur le territoire de la Commission scolaire mais fréquentent des écoles d'une autre commission scolaire anglophone grâce à des ententes extraterritoriales. Ce nombre ne comprend pas les élèves inscrits dans une école privée ou une école francophone.
- La Commission scolaire doit axer ses efforts sur l'éducation préscolaire, comme la maternelle 4 ans, pour augmenter les effectifs.
- Les conventions de gestion et de réussite éducative seront prêtes d'ici la fin octobre.
- Le rapport annuel 2015-2016 doit être terminé le 31 décembre 2016, mais le Ministère ne nous a pas encore fait parvenir toutes les données requises. Le problème concernant l'envoi tardif de données sera abordé avec le Ministère.
- Le directeur du Service des ressources financières et son équipe ont été félicités pour l'énorme travail accompli dans le cadre de l'audit, car il est très exigeant de recueillir toutes les données nécessaires au cours de l'année pour terminer le rapport obligatoire du 31 mars et du 30 juin.
- Un comité de travail sur le budget a été mis sur pied qui comprend le directeur du Service des ressources financières, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur général. Ce comité a pour responsabilité d'harmoniser le budget 2017-2018 dans divers secteurs, dont les allocations, les enseignants et les Services complémentaires.
- La Commission scolaire espère que le Ministère lui accordera la permission d'enseigner les programmes de maternelle 4 ans, étant donné que certaines écoles au sein de la Commission scolaire sont classées au 8^e et au 9^e rang en raison de leur statut socioéconomique.
- Certaines allocations sont versées directement aux écoles par le Ministère, conformément à leur convention de gestion et de réussite éducative.
- La Commission scolaire travaille à la création d'un guide de questions/réponses concernant toutes les subventions et allocations qu'elle reçoit et l'usage qu'elle peut et ne peut pas en faire.

- Il est bien d'avoir un certain niveau de décentralisation, mais celle-ci va de pair avec la responsabilité et l'imputabilité. Le rôle de la Commission scolaire sera de soutenir les directeurs d'école.

En réponse à une question du commissaire Robert Dixon, le directeur général explique que le secteur de l'éducation des adultes recevra de nouveaux fonds pour l'alphabétisation et l'amélioration des compétences en littératie. Le but est d'encourager les adultes à retourner aux études.

Le commissaire Paolo Galati quitte la séance.

HEURE : 20 h 01

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 *Rémunération des commissaires 2016-2017*

La présidente fait savoir que ce sujet a fait l'objet de longues discussions à la réunion du comité administratif le 19 octobre 2016.

CC-161026-CA-0021

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC0928-CA-0006 appuyant la rémunération proposée pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE ladite résolution stipule aussi que l'allocation détaillée de la rémunération ferait l'objet d'une recommandation par le comité administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires approuve la répartition des montants établis par décret pour 2016-2017 pour les commissaires, selon les montants approuvés pour 2015-2016 conformément à la résolution n° CC-151104-CA-0028;

ET QUE ladite rémunération des commissaires soit en vigueur du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

5.2 *Complexe de soccer de Laval*

Le directeur général a fait une mise à jour concernant le complexe de soccer de Laval en apportant les précisions suivantes :

- Le projet est encore au stade préliminaire; les discussions portent actuellement sur le choix de l'organisme qui supervisera la gestion du complexe.
- En raison du droit de préemption, une commission scolaire doit respecter certaines règles lorsqu'elle effectue la vente, l'aliénation ou les négociations de gré à gré d'un terrain.
- Notre commission scolaire doit s'assurer :
 - de posséder un droit de préemption advenant le retrait d'une des parties. Un tel scénario n'aura pas lieu puisque l'investisseur important dans ce projet voudra s'assurer que ses actifs sont protégés.
 - de ne pas procéder trop rapidement dans ce dossier;
 - d'obtenir des avis juridiques;
 - d'être protégée, en veillant à ce que les règles soient respectées de tous.
- La demande de financement devra être présentée au Ministère, mais tout doit être en ordre avant de franchir cette étape et de permettre à la Commission scolaire d'être la première à déposer une demande. On craint que certaines municipalités fassent des demandes de fonds pour des projets de même nature.

Le commissaire Paolo Galati réintègre la séance.

HEURE : 20 h 05

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

6.1 Ressources financières

6.1.1 Audit 2015-2016

La présidente souhaite la bienvenue à la firme de vérification Amyot Gélinas.

Le vérificateur Bernard Forget passe en revue les états financiers vérifiés pour 2015-2016 en soulignant les points suivants :

- les lois qui s'appliquent à l'audit;
- l'avis de la firme Amyot Gélinas compte tenu de l'audit;
- la diminution du déficit accumulé;
- les lacunes relevées par l'audit;
- aucune fraude n'a été trouvée;
- les plans d'intervention représente un nouveau volet dans la procédure d'audit;
- les commissions scolaires contractent une dette et le Ministère finance le remboursement de cette dette;
- la collaboration des employés du Service des ressources financières.

La présidente remercie les vérificateurs d'avoir passé en revue les états financiers vérifiés.

6.1.2 États financiers 2015-2016

Le directeur du Service des ressources financières a fait un survol, au moyen d'une présentation PowerPoint, des états financiers pour l'exercice 2015-2016 en expliquant que les effectifs jouent un rôle important dans le processus de financement. Ainsi, même lorsque nous ne perdons qu'un élève, il y a des conséquences. Il poursuit en précisant que la commission scolaire a terminé l'exercice financier 2015-2016 avec un déficit de 74 447 \$ comparé à un déficit de 404 119 \$ pour l'exercice 2014-2015.

La présidente souligne que la réduction des effectifs est principalement dans la région de Laval.

CC-161026-FR-0022

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de déposer, chaque année, ses états financiers;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), un avis public a été donné le 13 juillet 2016;

ATTENDU QUE les états financiers 2015-2016, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Surplus accumulés au début	6 959,740 \$
<u>Exercice</u>	
Total des revenus	155 111 190 \$
Total des dépenses	<u>155 185 637 \$</u>
Surplus de l'exercice	(74 447 \$)
Surplus accumulés à la fin	6 885 293 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers vérifiés 2015-2016 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés par le directeur général.

Adopté à l'unanimité

6.1.3 État des taxes scolaires qui restent dues

En réponse aux questions, le directeur du Service des ressources financières donne les précisions suivantes :

- Le montant de taxes scolaires qui restent dues jusqu'à ce jour est comparable à 2015.
- Les taxes scolaires facturées par la Commission scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 représentent 1 800 000 \$ de plus.
- Les taxes scolaires ont presque toutes été collectées et tous les moyens sont pris pour recouvrer les taxes qui restent dues, car la loi ne permet pas de les radier.
- En donnant aux contribuables le choix de payer leurs taxes en deux versements, il est devenu plus facile de les collecter.

CC-161026-FR-0023

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, l'état des taxes scolaires qui restent dues au 19 octobre 2016 qui a été préparé par le directeur du Service des ressources financières pour le directeur général et dont le montant s'élève à 13 148,558 \$.

Adopté à l'unanimité

6.2 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES

6.2.1 Politique – Règles de procédures du conseil des commissaires – Modification

La présidente mentionne que les règles de procédure du conseil des commissaires et du comité exécutif doivent prendre en compte la réalité actuelle.

CC-161026-CA-0024

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions n^{os} 000126-CA-0127 et CC-090623-CA-0150, approuvant et modifiant la politique n^o 2000-CA-04 : Règles de procédure des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'une révision de cette politique est devenue nécessaire afin de prendre en compte la réalité actuelle du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n^o 2000-CA-04 : Règles de procédure des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.2.2 *Politique – Règles de procédures du comité exécutif – Modification*

En réponse aux questions, la secrétaire générale indique qu'il serait possible de prolonger un peu la séance du comité exécutif ou de l'ajourner pour permettre d'aborder tous les points à l'ordre du jour.

CC-161026-CA-0025

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les résolutions n^{os} 090325-CA-0108 et CC-090623-CA-0151, approuvant et modifiant la politique n^o 2000-CA-16 : Règles de procédure des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'une révision de cette politique est devenue nécessaire afin de prendre en compte la réalité actuelle du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n^o 2008-CA-16 : Règles de procédure des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.3 Organisation scolaire et transport

6.3.1 *Critères d'inscription - modification*

La directrice des écoles et directrice de l'organisation scolaire et du transport par intérim passe en revue les modifications aux critères d'inscription en soulignant les changements apportés aux sections portant sur l'inscription, les ententes hors territoire et les ententes extraterritoriales pour refléter la réalité de la Commission scolaire.

CC-161026-TS-0026

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) stipule que la commission scolaire doit adopter des critères d'inscription;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications apportées à la politique n^o 2014-TS-04 : Critères d'inscription;

ET QUE les critères d'inscription proposés fassent l'objet d'une consultation de 40 jours du comité de parents, débutant le 27 octobre 2016 et se terminant le 5 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en mentionnant que le gala de janvier est en cours de préparation. Elle précise que l'événement aura lieu le 26 janvier 2017 au Embassy Plaza de Laval et que le groupe musical choisi pour cette soirée est le Ultimate Showband. Les invitations seront envoyées la semaine prochaine.

7.2 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Sergio Di Marco fournit une mise à jour de la première séance de 2016-2017 en donnant les informations suivantes :

- Des élections ont eu lieu et les personnes suivantes ont été élues :
 - Présidente – Carla Tosti, déléguée du comité de parents de l'école secondaire Rosemère
 - Vice-président – Charbel Mourad, délégué du comité de parents de l'école primaire Hillcrest Academy
 - Commissaire-parent pour le primaire – Sergio Di Marco, délégué du comité de parents de l'école primaire Terry Fox
 - Commissaire-parent pour le secondaire – Bob Pellerin, délégué du comité de parents de l'école secondaire Joliette
- Le comité de parents a adopté les résolutions suivantes :
 - de s'opposer de façon unanime au projet de loi 105;
 - de demander au gouvernement de répartir la taxe scolaire de façon équitable entre toutes les commissions scolaires de la province. Le comité a aussi demandé à ses délégués de présenter cette résolution à leur conseil d'établissement respectif afin qu'ils puissent, eux aussi, adopter une résolution semblable.
- Le comité a reconnu la contribution d'Angela Martorana qui, au cours des dernières années, a servi comme membre de conseils d'établissement, déléguée du comité de parents et commissaire-parent.

La présidente présente ses meilleurs vœux de succès à M^{me} Martorana et la remercie d'avoir servi la Commission scolaire en ajoutant que son départ est une perte pour la communauté de la Commission scolaire.

La commissaire-parent Angela Martorana remercie tous les membres du conseil pour leur soutien. Elle ajoute que, tout au long de ces 14 années comme membre de divers comités et conseils d'établissement de la Commission scolaire, elle a pris part à bien des conversations et des décisions difficiles, mais a toujours pu en retirer une expérience positive. Elle félicite ensuite Bob Pellerin pour sa nomination au poste de commissaire-parent pour le secondaire et lui souhaite du succès dans son nouveau rôle.

La présidente remercie également Pamala Cripton d'avoir servi la Commission scolaire et lui présente ses meilleurs vœux de succès. M^{me} Cripton a été la première à occuper le poste de commissaire-parent pour les enfants ayant des besoins particuliers, poste qu'elle a occupé pendant deux ans. Les membres du conseil des commissaires ont appris beaucoup de M^{me} Cripton grâce à l'information qu'elle a partagée avec eux sur les élèves ayant des besoins particuliers. Elle a aussi quitté son poste de présidente du comité EHDAA, et la présidente la remercie également pour sa contribution à ce comité.

7.3 Rapport de l'ACSAQ

La présidente mentionne au conseil que toutes les informations concernant les activités de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) se trouvent dans le menu Monday Message du site Web et d'autres communications de l'ACSAQ.

7.4 Rapport annuel du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2015-2016

La secrétaire générale informe le conseil que, en vertu de la loi, le rapport annuel du protecteur de l'élève doit être fourni au conseil.

7.5 *Projet de loi 62*

La présidente informe le conseil que, bien que l'ACSAQ est respectueux du projet de loi 62 : Loi favorisant le respect de la neutralité de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes, ce projet de loi va à l'encontre du droit constitutionnel de liberté de religion. L'ACSAQ est d'avis que les décisions portant sur la religion devraient appartenir aux commissions scolaires.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire Laval Senior Academy, Lisa Chartier, informe les membres du conseil des commissaires de l'influence positive qu'a eue Angela Martorana sur la communauté lavalloise alors qu'elle était commissaire-parent, en aidant les parents à mieux comprendre son rôle, en les écoutant, et en faisant part, au conseil, des préoccupations de la communauté.

La commissaire-parent Martorana remercie M^{me} Chartier pour ses paroles aimables et poursuit en remerciant le commissaire-parent Sergio Di Marco pour son soutien, en tant que commissaire-parent pour le primaire, au cours des dernières années.

9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 05

PROCHAINE SÉANCE ⇔ ORDINAIRE ⇔ 2016-11-23

Johanne Brabant, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente